

NOTARIAT ET NUMERIQUE

Le cyber-notaire au cœur de la République numérique

**Contrat de recherche conclu par
le Centre de droit civil des affaires et du contentieux économique
avec la Mission de recherche Droit et Justice
sous la direction scientifique de
Manuella Bourassin, Corine Dauchez et Marc Pichard**

En réponse à l'appel à projet de la Mission de recherche Droit et Justice sur le thème "Droit, justice et numérique", le Centre de droit civil des affaires et du contentieux économique de l'Université Paris Nanterre a été retenu pour mener une recherche pluridisciplinaire sur le notariat et le numérique.

Des études ont été récemment menées sur l'avenir du notariat, en réaction notamment à la réforme du cadre institutionnel de la profession opérée par la loi dite "Macron" du 6 août 2015. Mais aucune recherche d'ensemble n'a encore confronté le notariat à cette autre source majeure de bouleversements qu'est la mutation technologique du droit et de la vie civile. Or, une recherche portant sur le notariat et le numérique est justifiée et prometteuse, non seulement parce que le numérique est au cœur des préoccupations du notariat, mais également parce que le notariat est au cœur des interrogations institutionnelles que suscite le développement du numérique au sein du droit et de la justice.

Le numérique au cœur des préoccupations du notariat

Le notariat souffre d'une image balzacienne, alors que la profession, liée à l'Etat depuis le XIII^e siècle, a toujours su évoluer avec le "temps technologique". La pérennité de la profession témoigne à elle seule de sa capacité d'adaptation et d'innovation. Aujourd'hui, le notariat est un acteur des révolutions numériques. S'ajoute en effet à la réalité numérique notariale, déjà intense, une réactivité de cette profession juridique face aux défis et menaces qu'emporte le développement du numérique.

Le notariat au cœur des interrogations institutionnelles suscitées par le numérique

Le déploiement du numérique dans le secteur du droit et de la justice soulève des questions fondamentales d'ordre institutionnel, en ce qu'il met à l'épreuve des piliers de l'Etat de droit. D'abord, la justice préventive, source de sécurité juridique pour les citoyens : le numérique peut-il prendre en charge la première et garantir la seconde ? Ensuite, la confiance publique : les citoyens, dont beaucoup sont en proie à une défiance envers les pouvoirs publics, peuvent-ils se passer, dans leurs relations juridiques, de l'Etat et de ses délégués ? Enfin, la souveraineté nationale : de quelles manières et dans quelle mesure les nouvelles technologies la mettent en cause ? Le notariat étant étroitement lié à ces trois piliers de l'Etat de droit, son observation est riche d'enseignements sur les bouleversements juridiques et politiques induits par le numérique.

Objectifs de la recherche

L'ambition générale du présent projet de recherche n'est pas de défendre les intérêts catégoriels d'une profession juridique face au développement des nouvelles technologies, mais d'**accompagner la mutation numérique du notariat, afin de développer la confiance publique dans et par le numérique.**

Plusieurs objectifs spécifiques en découlent :

- * identifier et comprendre les diverses utilisations des nouvelles technologies par le notariat, autrement dit révéler les caractéristiques du cyber-notaire d'aujourd'hui et de demain ;
- * apprécier les bouleversements juridiques, économiques et politiques, que provoque le développement du numérique notamment sur : les différents métiers du notariat ; l'organisation de la profession en France et en dehors de nos frontières ; les relations des notaires avec leurs clients, les administrations et les autres acteurs du service public de la justice ; les pratiques des uns et des autres ; la délivrance de conseils ; l'élaboration, la rédaction, la conservation et l'efficacité des actes dressés ; l'utilisation des données notariales ;
- * discerner et mesurer les atouts et les dangers que présente la révolution numérique pour la justice préventive, la confiance publique et la souveraineté nationale ;
- * proposer des adaptations juridiques et techniques - nouveaux textes, actes et pratiques, nouveaux outils numériques - aptes à renforcer la sécurité des opérations notariales digitalisées (sécurité par le numérique), dont la fiabilité mérite d'être elle-même confortée (sécurité du numérique), tout autant qu'à asseoir la confiance publique numérique, *i.e.* à développer la République par le numérique et dans le numérique.

Equipe de recherche

Les perspectives de recherche privilégiées - la reconnaissance du cyber-notaire ; le développement de la confiance publique numérique - supposent une étroite collaboration entre universitaires en sciences humaines et exactes (droit privé, droit public, science politique, économie, informatique), ainsi qu'avec des praticiens (professionnels du notariat, spécialistes des nouvelles technologies). L'équipe de recherche a été constituée en conséquence.

En sont membres : Me Xavier Blanchet ; Hubert Bosse-Platière ; Manuella Bourassin ; Camille Chaserant ; Jean-Luc Chassel ; Lucie Cluzel Métayer ; Christelle Coutant-Lapalus ; Corine Dauchez ; Corinne Delmas ; Cécile Guérin-Bargues ; Sophie Harnay ; Fabrice Legond-Aubry ; Anne-Claire Mansion ; Yvonne Muller-Lagarde ; Marc Pichard ; Pascal Poizat ; Catherine Prebissy-Schnall ; Me Laurent Scoriels ; Me Luc Thomas.